

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF
COMMUNAL 2017

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles qui doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune de Saint-Ignat

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses :

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2017

CHAPITRES	BP 2017
011 – Charges à caractère général	575 008,54 €
012 – Charges de personnel	270 100,00 €
014 – Atténuations de produits	24 320,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	188 354,03 €
66 – Charges financières	2 992,34 €
67 – Charges exceptionnelles	1 252,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	404 668,10 €
TOTAL	1 466 695,01 €

Recettes :

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2017

CHAPITRES	BP 2017
002 – Excédent reporté	719 295,41 €
013 – Atténuations de charges	1 000,00 €
70 – Produits des services	41 000,00 €
73 – Impôts et taxes	557 149,60 €
74 – Dotations et participations	129 810,00 €
75 – Autres produits gestion courante	14 400,00 €
77 – Produits exceptionnels	1 040,00 €
042 – Opération d'ordre	3 000,00 €
TOTAL	1 466 695,01 €

Chapitre 73 : la fiscalité

- Taxe d'habitation : 59 563,00 €
- Taxe sur le foncier bâti : 110 085,00 €
- Taxe sur le foncier non bâti : 55 641,00 €

Chapitre 74 : les dotations de l'état

Les dotations attendues de l'Etat n'ayant pas été communiquées avant le vote du budget, elles s'élèveront à une estimation de 129 810,00 €

Section d'investissement :

Dépenses :

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2017

CHAPITRES	BP 2017
001 – Déficit antérieur report	108 472,27 €
20 – Immobilisations incorporelles	6 000,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	60 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	219 000,00 €
23 – Immobilisations en cours	220 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	10 461,15 €
040 – Opérations d'ordre	3 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales	2 000,00 €
TOTAL	628 933,42 €

Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

- Aménagement de la place de Saint-Ignat,
- Travaux de voirie à « Champeyroux »

Etat de la dette :

- Travaux connexes au remembrement : 52 961,80 €

Capital restant dû en 2017 : 9 461,15 €

Recettes :

Elles se répartissent comme suit

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2017

CHAPITRES	BP 2017
13 – Subventions d'investissement	59 224,50 €
10 – Dotations fonds divers réserves	42 568,55 €
1068 – Excédent de fonctionnement	115 472,27 €
165 – Dépôts et cautionnement reçus	1 000,00 €
024 – Produits de cession	4 000,00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	404 668,10 €
041 – Opérations patrimoniales	2 000,00 €
TOTAL	628 933,42 €

Les subventions d'investissements prévues :

- Aménagement du Bourg de Saint-Ignat :
 - o Conseil départemental (FIC) : 18 000,00 €
 - o Conseil régional : 15 000,00 €
 - o Etat (DETR) : 14 224,50 € (1^{er} acompte)
 - o Etat (Enveloppe Député) : 12 000,00 €

A SAINT-IGNAT, le 31 mars 2017